



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 75/19b

Objet

Rapport annuel d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Année 2018

Secrétaire de séance

René POUTHIER

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire
27 juin 2019
Abergement-la-Ronce - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 20 juin 2019
Date de publication : 5 juillet 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.M Sermier, J.C Wambst, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, D. Baudard suppléé par C. Labourot, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, J.M Daubigny, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : P. Blanchet à J. Thurel, M. Berthaud à J. Gruet, I. Delaine à C. Bourgeois-République, F. Dray à P. Jaboviste, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, A. Hamdaoui à T. Druet, P. Jobez à J. Péchinot, S. Kayi à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.P Cuinet, P. Roche à I. Mangin, E. Schlegel à J.M Sermier, P. Jacquot à M. Hoffmann, M. Boué à J.M Daubigny, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Soldavini, D. Michaud, G. Chauchefoin, S. Hédin, J. Zasempa, J. Dayet, M. Jacquot, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaux, R. Curly.

L'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la création dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, « le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donc l'obligation, chaque année, de dresser un rapport de son activité pour l'année N-1 et de soumettre celui-ci à l'assemblée délibérante.

Conformément aux exigences législatives énoncées ci-dessus, il est proposé d'adopter le rapport annuel d'activités 2018 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tel qu'annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le rapport d'activités 2018 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel que figurant en annexe.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 27 juin 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole



RAPPORT D'ACTIVITES 2018

1) PREAMBULE

L'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la création dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cet article a été modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, en vigueur au 1^{er} janvier 2008, indiquant que « le Président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. »

2) FONCTIONNEMENT ET ROLE DE LA COMMISSION

Cette Commission doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Cette Commission doit, chaque année et avant le 1^{er} juillet, dresser un rapport de son activité pour l'année N-1, qui est soumis à l'assemblée délibérante.

Les compétences de la Commission sont de deux ordres :

→ La Commission examine annuellement, sur rapport de son Président :

- les rapports annuels d'activité établis par les délégataires de service public ainsi que les bilans d'activité des services exploités en régie autonome,
- les rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement et des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères.

→ La Commission est consultée pour avis :

- avant délibération du Conseil Communautaire sur les projets de délégation de service public,
- avant décision portant création de régie autonome.

La majorité de ses membres peut également demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

3) COMPOSITION

Elle est présidée par le Président de l'EPCI (ou son représentant par voie d'arrêté). Sa composition est fixée par l'assemblée délibérante. Elle comporte des membres de l'assemblée à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations d'usagers. Chaque membre de cette commission peut se faire représenter.

En outre, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission.

La composition de la Commission a été fixée par la délibération n° GD73/14 du 6 mai 2014, adoptée à l'unanimité.

Ainsi, compte tenu de la teneur des dossiers dont l'examen sera confié à cette instance, il a été proposé de nommer dans cette Commission, outre son Président, 10 membres élus et d'appeler à participer aux travaux de la Commission des membres d'associations représentatives des compétences principales de l'EPCI :

- associations représentatives en matière de protection de l'environnement,
- associations représentatives du monde économique et commercial, et de la garantie des droits des consommateurs,
- associations représentatives des usagers des transports.

Les 10 membres élus de cette commission sont :

Grégory SOLDAVINI	Claude FRANCOIS
Sylvette MARCHAND	Séverine CALINON
Gérard FERNOUX COUTENET	Laurence BERNIER
Patrick JACQUOT	Alain DIEBOLT
Bernard GUERRIN	Sylvie HEDIN

4) TRAVAIL DE LA COMMISSION

Lors de la Commission du 7 juin 2018, les points suivants ont été examinés :

- **Délégation de service public de l'assainissement non collectif aux sociétés SOGEDO et LYONNAISE DES EAUX (année 2017):**

Le fait marquant de l'année 2017 est l'intégration des cinq communes issues de la Communauté de Communes Nord-Ouest Jura : Champagny, Chevigny, Moisse, Peintre et Pointre.

Il est à noter que ces communes, comme Frasne les Meulières, sont membres du syndicat des eaux de Montmirey-le-château et, à ce titre, fonctionnent en régie d'eau potable et d'assainissement. Cela implique une facturation séparée à l'acte contrairement aux autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour lesquelles la part Assainissement Non Collectif est incluse à la facture globale eau potable.

L'année 2017 est également marquée par la reprise des contrôles de bon fonctionnement qui interviennent 6 ans après les diagnostics initiaux.

Ont été concernées cette année les communes de Champdivers et Peseux.

Par ailleurs les contrôles pour vente, de conception et de réalisation se sont poursuivis.

- Nombre de contrôles diagnostics vente : 79.
- Nombre de contrôles de conception : 61 (tous favorables)
- Nombre de contrôles réalisation : 39 (tous favorables)

Autres points du rapport :

- Le taux de réclamation : 0
- Population desservie par le SPANC : 6742 (estimée)
- Taux de conformité des installations : 98%.
- Les comptes annuels de résultat : on observe un relèvement du chiffre d'affaire lié à une plus forte activité du service en 2017.
- Les tarifs sont légèrement repartis à la hausse : +1,3 %.

Les membres de la commission s'interrogent sur les possibilités d'aide à apporter aux usagers pour les inciter à rénover leurs installations défectueuses. Cette aide qui pourrait s'ajouter à la subvention de l'Agence de l'Eau (qui prend fin en décembre 2018).

La commission donne un avis favorable aux deux rapports.

Délégation de service public du Golf du Val d'Amour à la société BLUE GREEN (année 2017) :

La société BLUE GREEN a présenté son rapport annuel 2017 de délégation de service public.

• *Compte-rendu financier :*

Le chiffre d'affaires du golf du Val d'Amour connaît une augmentation de 4990€ soit 3 % de progression par rapport à 2016.

Celle-ci s'explique en grande partie par l'augmentation de +8,6% du chiffre d'affaires des green fees (paiement à la partie) en raison d'une qualité de terrain supérieure (moins de pannes), et de manifestations plus qualitatives. Forte progression également sur la partie practice (+14,3%) liée à la fréquentation des joueurs au green fee et aux nouveaux élèves en enseignement qui utilisent les seaux de balles pour progresser.

En revanche, le chiffre d'affaires « abonnement » stagne en raison d'un faible nombre d'élèves en enseignement sur l'année 2016, manque de transformation vers les abonnements.

Les charges sont en diminution de 2 649€ en 2017 essentiellement sur les comptes « Engrais, phyto, sables » (qui représente 18,94% du volume des achats) et le poste « Petits mat, outil & pièces ». Ces baisses sont liées à une meilleure gestion des traitements (maladies, pâquerettes), et de pannes moins présentes sur les machines d'entretien du terrain.

A l'inverse, les charges du compte « Eau arrosage » représentent la plus forte augmentation, en raison d'une régularisation de l'année 2016.

Les charges de personnel connaissent une hausse significative (+11,9%) en raison de la fin d'un contrat d'avenir.

Analyse : En 2017 la bonne gestion des produits phytosanitaires et la baisse des pannes mécaniques ont permis de limiter les charges liées à l'activité golf. En revanche la fin d'un contrat d'avenir équilibre le poste des charges par rapport à 2016.

Le Résultat Brut D'Exploitation (RBE) est stable par rapport à 2016 (+0.05 %).

Concernant le chiffre d'affaires « enseignement », il connaît une augmentation importante de +14,3% (+4789€). Cette augmentation est principalement liée aux leçons individuelles, suite à l'arrivée d'un nouvel enseignant. En effet, l'ancien enseignant avait été absent 7,5 mois en 2016. Cette absence avait limité le nombre de cours individuels ainsi que l'inscription de nouveaux golfeurs. A noter la stabilité du nombre d'enfants participant à l'école de golf le samedi (16).

Concernant le chiffre d'affaires « boutique », 2017 il régresse en 2017 de -4,4% :

- 2 145€ pour la vente de matériel
- 598€ pour la vente de vêtements
- +448€ pour la vente accessoire

En raison des travaux de fin d'année et du transfert de l'accueil dans les algécos, l'offre aux accessoires proposée à partir de début octobre était limitée. Malgré 4 journées de présence de fournisseurs pour tester et personnaliser les clubs, l'activité « matériel » régresse de 6,3%. Cette tendance est conforme au marché du golf sur l'année 2017.

Concernant le chiffre d'affaires « restaurant », l'activité restauration s'est limitée en 2017 à l'exploitation du bar durant les périodes hivernales janvier/mars et novembre/décembre avec une progression du chiffre d'affaires de 34,3%, surtout en début d'année. Cette activité hivernale, en raison de la fermeture du restaurant est surtout un service proposé aux golfeurs plus qu'une réelle activité économique du golf. Cette dernière permet de garder une convivialité appréciée au sein du club.

- *Compte-rendu social :*

La masse salariale du golf s'élève en 2017 à 164 821 € ; il s'agit du centre de coût le plus important en valeur et pèse pour 56 % du chiffre d'affaires. L'effectif structurel reste stable par rapport à 2016 (7 personnes à plein temps). Ce poste connaît une augmentation significative de 30,12%.

- *Données d'activité :*

Abonnements :

Le nombre d'abonnements a régressé très légèrement pour atteindre 248 membres au 31 décembre 2017, contre 249 en 2016. A noter : une tendance, depuis 2015, à la progression du nombre d'abonnements de personnes hors Grand Dole (+22 abonnés extérieurs au Grand Dole et - 9 pour les Grand Dolois)

Enseignement :

En 2017, une forte progression (+29) du nombre d'élèves des formules d'enseignement de longue durée (plus de 6 mois) est enregistrée. Beaucoup de ventes ont été réalisées sur la période septembre/octobre.

En leçons individuelles, l'arrivée du nouvel enseignant et la participation active de l'association sportive (1 cours individuel offert pour chaque membre AS) ont permis à ces derniers de fortement progresser (173 en 2017 contre 97 en 2016). Cette tendance se confirme sur les cours individuels achetés en carnets (294 en 2017 contre 170 en 2016).

Par ailleurs, 2 grandes périodes d'initiation au golf, au printemps et à la rentrée de septembre ont été organisées.

126 personnes du tissu local ont découvert la discipline en 2017 sur le Golf du Val d'Amour contre 56 en 2016.

- *Données de fréquentation des parcours :*

Exceptionnellement grâce un beau mois de février, l'activité s'est concentrée entre février et octobre (il y a toutefois de plus en plus de départs sur les 4 mois les plus froids de l'année). Cela est lié à des températures hivernales de moins en moins basses mais aussi grâce à l'entretien du parcours durant cette période. 8800 départs d'abonnés ont été enregistrés en 2016 contre 7518 en 2016.

Sur 2017, 1 534 départs green fee ont été enregistrés contre 1 127 en 2016. Ce chiffre traduit des conditions climatiques plus douces au premier semestre ainsi qu'une gestion du parcours plus efficace.

Le pic de fréquentation des joueurs green fee est enregistré au mois de juin en raison du décalage d'une compétition importante, qui s'était déroulée en mai l'année dernière. Comme chaque année le mois d'août voit jouer de nombreux touristes en vacances dans la région.

La fréquentation des joueurs au green fee est particulièrement marquée en semaine (60,37 %) ce qui s'explique par un relatif engorgement du parcours en week-end du fait du grand nombre de compétitions. Il y a toutefois de plus en plus de départs d'abonnés après les compétitions, grâce à une bonne gestion de ces dernières par l'association sportive.

- *Animations sportives et ludiques :*

Sur 2017, 1999 participants ont été comptabilisés contre 1986 en 2016, dont :

- ✓ 281 participants aux compétitions BG (279 en 2016)
- ✓ 108 participants aux animations carte verte (108 en 2016)
- ✓ 1610 participants aux compétitions AS (1599 en 2016)

La dynamique de l'association sportive est démontrée par les importants effectifs de compétiteurs aux événements organisés par eux mêmes. Une bonne répartition des compétitions permet de garder une dynamique au sein du club tout au long de l'année.

- *Compte-rendu technique :*

Les opérations et travaux engagés en 2017 ont été :

- Campagne d'élagage des arbres sur les aires de jeu
- Entretien des tours des mortes et des rejets des souches
- Mise en place d'une clôture électrique pour limiter les dégâts liés aux sangliers
- Rebouchage de 2 bunkers, hors situation de jeu (Trous N°1 et N°3)

Mais aussi :

- Remise en état des arroseurs des départs et réparation de bris de canalisations
- Nouveau mobilier de parcours (lave balle, poubelle)
- Traitement des maladies des greens et des pâquerettes
- Aménagement du practice :
 - Remplacement de 4 tapis de practice
 - Remplacement de 6000 balles

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel d'activités 2017.

- **Délégation de service public de transport urbain à la société CAR POSTAL (année 2017) :**

La société CAR POSTAL a présenté son rapport annuel 2017 de délégation de service public, qui reprend les caractéristiques techniques et financières de l'exploitation et mentionne les événements majeurs de l'année.

Le 1er septembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a renouvelé la DSP avec CarPostal Dole en lui confiant l'exploitation du réseau de transport en commun sur son territoire jusqu'au 31 août 2023.

Le nouveau réseau Tgd propose une organisation adaptée aux nouveaux enjeux et attentes de l'agglomération : offrir un service de transport de qualité, innovant et respectant les contraintes budgétaires.

La nouvelle offre de transport repose sur quelques principes d'élaboration :

- Répondre aux besoins scolaires
- Concentrer l'offre sur les potentiels de déplacement (standard d'offre en fonction de la population et de l'analyse de la fréquentation)
- Parcours plus directs
- Cadencement

Au 1er janvier 2017, l'avenant n°1 a acté les évolutions sur le réseau TGD. Le parcours de la ligne 3 a été modifié pour créer une liaison entre les rives gauche et droite du Doubs et certaines lignes régulières ont nécessité l'ajout de renforts aux heures de pointe.

En septembre 2017, la ligne 13 a été renforcée afin de desservir la MFR d'Amange, notifiée par l'avenant n°2.

Ce nouveau réseau, mis en place en septembre 2016, confirme son attractivité avec +9% de voyages et +3% de recettes par rapport à l'objectif fixé.

Quelques chiffres

	Chiffres 2017	Evolution - commentaires
Fréquentation totale (sur 8 mois)	965 670 voyages	En progression, augmentation de la fréquentation navette et lignes régulières. Juniors non comptabilisés. Recul des Lignes sur réservation
Fréquentation des lignes régulières	942 611	Lignes régulières classiques et interurbaines
Ventes d'abonnements	2 510	+ 265 % d'augmentation des ventes d'abonnement mensuel pour une baisse des ventes d'abonnement annuel
Vente Tickets unitaires	145 052	Augmentation par rapport à 2016
Recettes commerciales	251 331,36 €	Augmentation des recettes avec une forte augmentation de l'abonnement mensuel et notamment via le tarif réduit CMU

Compte-rendu financier

Produits	4 495 928,53 €	Dont 3,5M d'€ de participation de l'Autorité Organisatrice et 145 126€ de compensation tarifaire
Charges	4 344 612,87 €	Dont 1,8M€ de sous-traitance (lignes scolaires, TAD, navette) Frais de maintenance en augmentation
Résultat	151 369,66 €	Résultat positif

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2017.

- **Délégation de service public de gestion de l'équipement « Dolexpo - Parc du Jura », à la Société Publique Locale Hello Dole :**

27 manifestations différentes ont eu lieu à Dolexpo en 2017, réparties de la manière suivante :

- Activités économiques (réunions d'entreprise, assemblée générale...) : 10
- Salons (Foire de Dole, Festival de la Broderie...) : 5
- Activités diverses (Loto, Marché de Noël...) : 12

Le compte de résultat de l'activité 2017 se compose de 334 875 € de produits, pour 401 728 € de charges comme suit :

Charges Fixes HT	Réalisé 2016/2017
Total des Charges Fixes HT	273 975 €
Total des Charges Variables HT	127 753 €
Total des Charges HT	401 728 €
Produits Fixes HT	Réalisé 2016/2017
Total des Produits Fixes HT	156 965 €
Total des Produits Variables HT	177 910 €
Total des Produits HT	334 875 €
Dont subvention versée à la SPL Hello Dole	150 000 €
Poids de la subvention	45%
RESULTAT AVANT IS	-66 853 €

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2017.

